



CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 24 NOVEMBRE 2015 A 18H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par M. le Maire, le 18 novembre 2015.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme BEZIAT Delphine (arrivée au début du point 6), Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam (s'est absentée au cours du point 22, est revenue au cours du point 25), M. VERDON Sébastien (s'est absenté au cours du point 14, est revenu au cours du point 15), Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, Adjoints au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. PÉTORIN Jean-Pierre, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, M. BOUILLAUD Stéphane, M. PETITGAS Lionel, Mme TRUDEAU Christelle, M. DOMBAL Adrien, M. FILLONNEAU Gino, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (s'est absenté au cours du point 14, est revenu au cours du point 15), Mme WILLEMOT Isabelle, Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André (s'est absenté au cours du point 10, est revenu au cours du point 12), M. GENG Hubert et Mme CHARTIER Dominique, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme BEZIAT Delphine, a donné pouvoir à Mme GARREAU Myriam
Mme BAUDRY Monique, a donné pouvoir à Mme BONNET Martine
Mme MÉMETEAU Arielle, a donné pouvoir à M. BIRÉ Michel
M. DROUIN Thierry, a donné pouvoir à M. BOIGEOL Hervé
Mme BOUTIN Marie-Kristine, a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic

Absents

Néant

Secrétaire

M. NODET Michel, Conseiller municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant les contrats d'assurances dommages aux biens :

- **APPROUVE** les avenants 5 et 6 au marché d'assurance dommages aux biens avec la SMACL à Niort ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants.

Concernant le géoréférencement des réseaux éclairage public et signalisation lumineuse et la proposition d'adhérer au groupement de commande proposé par le SydeV :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande pour le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse, -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, -**INSCRIT** au budget 2016, la somme de 417 €, correspondante à la quote-part pour le coût de gestion du marché.

Concernant l'approbation de l'avant-projet sommaire du projet de réhabilitation des halles :

- **APPROUVE** l'avant-projet sommaire du projet de rénovation des halles et de requalification de la place Chevolleau ; -**FIXE** au maître d'œuvre, la remise d'un avant-projet définitif avec une économie générale d'un minimum de 10 % par rapport à l'enveloppe fixée lors du programme ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les études liées au projet.

Concernant le droit de préemption en secteur sauvegardé :

- **PRECISE** la délibération du 24 mars 2005 en complétant le dispositif par la mention « et sur l'ensemble du secteur sauvegardé » ; -**DELEGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

Concernant l'opération de renouvellement urbain dans le centre historique :

- **DECIDE** de confier les aménagements urbains et le renouvellement des îlots dégradés du centre ancien de Fontenay le Comte à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement ; -**APPROUVE**, selon les modalités susvisées, le lancement de la procédure de mise en concurrence visant à désigner un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement sur le périmètre joint en annexe inclus dans le Centre ancien de Fontenay le Comte ; -**DECIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret ; -**DESIGNE** les membres ci-après de la commission « Concession d'aménagement » à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

Titulaires	Suppléants
M. Ludovic HOCBON	M. Jean-Pierre PETORIN
Mme Annette MORETTON	M. Bernard GARON
M. Hervé BOIGEOL	M. Stéphane BOUILLAUD
Mme Leslie GAILLARD	M. Adrien DOMBAL
M. Hubert GENG	M. Michel NODET

- DESIGNE** Monsieur le Maire, ou son représentant à engager les discussions avec les candidats et à signer la convention ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures utiles au déroulement de cette procédure et à signer tous documents s'y rapportant.

Concernant l'occupation par le SyDEV pour l'installation de bornes de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables place de Verdun :

- **APPROUVE** les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire de la commune de Fontenay-le-Comte ; -**ACCORDE** la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter

de la pose de la borne ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir annexées à la présente délibération.

Concernant le contrat de syndic bénévole pour l'immeuble situé 8 rue de Grimouard de St Laurent :

- **APPROUVE** le mandat de gestion immobilière à intervenir entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte concernant l'immeuble, cadastré section BE n° 156, sis 8 rue de Grimouard-de-Saint-Laurent, à compter du 15 décembre 2015, conformément au projet de convention de mandat de gestion ci-après annexé ; -**PROPOSE** la candidature de la Ville de Fontenay-le-Comte, d'abord au nom et pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte, puis dès la signature de l'acte notarié de cession en son nom propre, pour assurer la fonction de syndic bénévole de l'immeuble, cadastré section BE n° 156, sis 8 rue de Grimouard-de-Saint-Laurent, à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément au projet de contrat de syndic bénévole ci-après annexé ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Concernant la cession de l'ensemble immobiliers cadastré BDn°22, 24, 25, 26p et 348 Ex Peugeot :

- **APPROUVE** la cession de l'ensemble immobilier (constituant l'ex-Peugeot) cadastré section BD n° 22, 24, 25, 26p et 348 sis boulevard du Chail pour un montant de 600 000 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Concernant l'achat de terrains rue du canal impasse de la Rivière (AR n°31.313.315 et 317) dans le cadre de l'opération « Transfontenaysienne » :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR, n° 34, d'une surface de 782 m², appartenant à Mme Danièle BARBEREAU, au prix de 782 € ; -**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AP, n° 313 et n° 315, d'une surface totale de 1 062 m², appartenant à Mme Françoise SPRINGER et à M. Alain SCHMITT, au prix de 1 062 € ; -**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AP, n° 317, d'une surface de 262 m², appartenant à Mme Marie-Françoise VIGNAUX, au prix de 262 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à ces transactions seront à la charge de la Ville.

Concernant l'achat d'un terrain impasse de la Rivière (AP n°1) dans le cadre de l'opération « Transfontenaysienne » :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AP, n° 1, d'une surface de 2 460 m², située impasse de la Rivière, appartenant à M. Jean-Pierre LAVIGNE, au prix de 7 380 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Ville.

Concernant des indemnités d'éviction d'un exploitant suite à l'acquisition de la parcelle cadastrée CH n°209 :

- **ACCORDE** à l'EARL « GUILLON », représentée par M. Philippe GUILLON, les indemnités de résiliation du bail de la parcelle cadastrée section CH, n°209, d'un montant de 51,60 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Concernant la cession de parcelle ZTn°655 à la Communauté d communes du Pays de Fontenay-le-Comte :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section ZT n° 655, d'une superficie de 2389 m², sise 2 rue Louis Auber, zone industrielle de St Médard des Prés à la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte au prix du transfert de charge soit 7,62 € HT le m²; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

Concernant la convention de délégation de la mission de maîtrise d'œuvre et de mise à disposition d'emprises à la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte pour les parcours de randonnée citadins :

- **MET A DISPOSITION** gracieuse de la Communauté de communes les emprises nécessaires à l'établissement de la création des 4 premiers circuits citadins (conformément aux plans ci-joints) en 2016 à savoir les circuits 1, 2, 5 et 6 (grande boucle), sur environ 45 kms (15 kms par circuit) ; -**APPROUVE** la signature de la convention de délégation de maîtrise d'œuvre d'opération à la Ville de Fontenay-le-Comte selon les dispositions contenues dans le projet ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

Concernant la transaction suite au contentieux avec les propriétaires du 20 rue du Seillot :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de démolition et de réfection du mur de soutènement de la voirie communale en limite de la propriété de M. et Mme Christophe BARUFFALDI, rue du Seillot à Fontenay-le-Comte, estimés à 9 988,14 TTC ; -**APPROUVE** les termes de la transaction telle que figurant dans le projet de protocole annexé; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la transaction annexée à la présente délibération.

Concernant le rapport relatif aux mutualisations des services entre la Communauté de communes du pays de Fontenay-le-Comte et ses communes membres et le projet de schéma de mutualisation et d'intercommunalisation :

- **EMET** un avis favorable sur le rapport relatif aux mutualisations des services entre l'EPCI et ses communes membres intégrant le projet de territoire et le projet de schéma de mutualisation et d'intercommunalisation.

Concernant l'adhésion de la ville de Fontenay-le-Comte au SIAEP de la Forêt de Mervent au 1^{er} janvier 2016 :

- **VALIDE** le nouveau périmètre géographique du SIAEP de la Forêt de Mervent incluant la Ville de Fontenay le Comte à compter du 1er janvier 2016 ; -**VALIDE** l'élargissement du bureau du SIAEP de la Forêt de Mervent à un membre supplémentaire ; -**APPROUVE** les statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent modifiés tels qu'ils sont joints à la présente délibération ; -**APPROUVE** les termes de la convention de transfert de l'actif et du passif comptables au SIAEP de la Forêt de Mervent pour la partie « production d'eau potable » et à Vendée Eau pour la partie « distribution d'eau potable » et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente décision.

Concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

- **DONNE** un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Vendée tel que présenté par le Préfet en date du 26 octobre 2015 prévoyant la fusion de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte avec la Communauté de communes du Pays de l'Hermenault ; -**SOUHAITE** que le projet de Schéma Départe-

mental de Coopération Intercommunale de la Vendée tel que présenté par le Préfet en date du 26 octobre 2015, intègre la demande de la commune du Gué de Velluire d'intégrer la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte ; **-DEMANDE** que toutes les démarches soient menées afin de trouver une solution répondant à sa demande d'intégration dans la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte ; **-DIT** que ce principe vaut pour toutes les communes qui exprimeraient leur volonté de rejoindre, de par leur connexion géographique, le périmètre de l'ensemble intercommunal ou futur issu du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Concernant l'attribution exceptionnelle d'une subvention à l'association « POLLLLY 4L » :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'association « POLLLLY 4L » ; -Demande à l'association d'apposer le logo de la Ville sur le coffre de la 4L, de diffuser des retours en images sur le site de la Ville, et de présenter la 4L dans la Ville ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la demande au Conseil départemental de la Vendée pour l'école municipale de Musique et de Danse :

- **SOLLICITE** l'attribution des subventions au titre du programme d'aide à l'enseignement musicale et chorégraphique auprès du Département de la Vendée en faveur de l'Ecole municipale de musique et de danse pour l'année 2015-2016 ; -**AUTORISE** M. le Maire à produire tous les justificatifs nécessaires pour le calcul et le versement des subventions correspondantes.

Concernant la demande de subvention dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire pour l'année 2016 :

- **APPROUVE** le programme d'actions 2016 lié à la convention Ville d'Art et d'Histoire et le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Service éducatif	11 000 €	Etat (DRAC)	21 0500 €
Action de sensibilisation	38300 €	Ville	34 800 €
Communication	7 000 €		
Total prévisionnel	56 300 €	Total prévisionnel	56 300 €

-**SOLLICITE** la subvention afférente auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Concernant des demandes de subventions pour des travaux à l'Eglise Notre-Dame :

- **APPROUVE** les travaux d'urgence de maçonnerie pierre de taille et de couverture-zinguerie de l'église Notre-Dame d'un montant estimé à 115 749,92 € H.T. et une maîtrise d'œuvre de 14 954,50 € H.T ; -**SOLLICITE** les subventions de l'Etat, du Conseil régional et Conseil départemental pour ces travaux d'urgence ; -**APPROUVE** le plan de financement ci-après :

DEPENSE	MONTANT € H.T.	RECETTES	MONTANT € H.T.
Travaux de maçonnerie-pierre de taille et de couverture-zinguerie	115 749,92 €	Subventions :	
		- Etat (35%)	45 746,50 €
Maîtrise d'œuvre par architecte du patrimoine	14 954,50 €	- Conseil Régional (20%)	26 140,80 €
		- Conseil départemental (20%)	26 140,80 €
		Financement Ville	32 676,32 €
TOTAL	130 704,42 €	TOTAL	130 704,42 €

Concernant l'attribution de subventions en Secteur Sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Subvention sollicitée
38 rue Saint Jean	Changement des menuiseries	4 000 €
30 rue Saint Nicolas	Couverture et tuiles	2 000 €
58 rue des Loges	Changement des volets	2 000 €

Concernant la demande de garantie d'emprunt de la Coopérative vendéenne du logement pour la construction d'un logement lotissement de la « Colinerie » :

- **APPROUVE** les modalités suivantes d'octroi de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Fontenay-le-Comte pour le remboursement de 44 056,80€ représentant 30% d'un emprunt de 146 856,00€ que la Coopérative Vendéenne du Logement se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel Océan. Ce prêt est destiné à financer la construction d'un logement en location accession dans le lotissement « la Colinerie » (Lot n°5) à Fontenay-le-Comte.

Concernant l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables :

- **ADMET** en non-valeur la somme suivante :

BUDGET ANNEXE ECONOMIQUE :

Créances irrécouvrables diverses – suivant détail : 6 051.59€

Concernant la décision modificative n°3 du budget principal 2015 :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget principal 2015, pour les montants indiqués ci-dessous :

I/F	chap.	libellé	DM3
F	68	reprises sur provisions	-15 000,00 €
F	023	Virement à la section d'investissement	15 000,00 €
		dépenses de fonctionnement	0,00 €
I	040	ope.d'ordre de transf. entre sections	15 000,00 €
		dépenses d'investissement	15 000,00 €
		DEPENSES TOTAL GÉNÉRAL	15 000,00 €

I/F	chap.	libellé	DM3
F	78	reprise sur provisions	-15 000,00 €
F	042	ope.d'ordre de transf. entre sections	15 000,00 €
		recettes de fonctionnement	0,00 €
I	021	Virement de la section de fonctionnement	15 000,00 €
		recettes d'investissement	15 000,00 €
		RECETTES TOTAL GÉNÉRAL	15 000,00 €

Concernant la décision modificative n° 2 du budget économique 2015 :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget économique 2015, pour les montants indiqués ci-dessous :

I/F	chap.	libellé	DM2
F	011	charges à caractère général	20 000,00 €
F	65	charges de gestion courante	4 400,00 €
F	67	charges exceptionnelles	770,00 €
F	023	Virement à la section d'investissement	-3 770,00 €
		dépenses de fonctionnement	21 400,00 €
I	23	Immobilisations en cours	-3 770,00 €
		dépenses d'investissement	-3 770,00 €
		DEPENSES TOTAL GÉNÉRAL	17 630,00 €

I/F	chap.	libellé	DM2
F	70	produits des services, du domaine	615,00 €
F	77	produits exceptionnels	20 785,00 €
		recettes de fonctionnement	21 400,00 €
I	021	Virement de la section de fonctionnement	-3 770,00 €
		recettes d'investissement	-3 770,00 €
		RECETTES TOTAL GÉNÉRAL	17 630,00 €

Concernant le rapport d'orientation budgétaire pour le budget 2016 :

- **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

Concernant le renouvellement du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2015-2018 avec la CAF :

- **APPROUVE** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse Ville-CAF pour la période 2015-2018 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse d'une durée de 4 ans, soit pour les années 2015 à 2018 inclus, avec Monsieur le Directeur de la CAF de Vendée.

Concernant les ouvertures dominicales 2016 :

- **EMET** un avis favorable sur les dérogations au repos dominical listées ci-dessus étant rappelé qu'une délibération concernant la branche automobile sera présentée au mois de décembre :

Branche alimentaire (autorisée de droit jusqu'à 13 heures)

- 11 et 18 décembre 2016.

Branche non alimentaire

- 1^{er} dimanche des soldes d'hiver 2016,
- 1^{er} dimanche des soldes d'été 2016,
- Le dimanche précédant la rentrée scolaire 2016,
- Les 11 et 18 décembre 2016.

Concernant le projet de création d'un terrain synthétique à la plaine des Sports André-Forens :

- **APPROUVE** le projet de création d'un terrain synthétique à la Plaine des Sports ainsi que le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Etude	18 000,00 €	Fédération Française de Football (Horizon bleu)	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	40 000,00 €	Conseil Régional	140 000,00 €
Travaux	800 000,00 €	Centre National pour le Développement Sportif	40 000,00 €
		FCTVA	140 700,00 €
		Financement Ville	437 300,00 €
TOTAL DEPENSES	858 000,00 €	TOTAL RECETTES	858 000,00 €

- AUTORISE** M le Maire à solliciter des participations financières auprès de la Fédération Française de Football, de la Région et de tout autre partenaire potentiel pour la réalisation de ce projet

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

Affiché du : 01/12/2015
au :

